

**SAINT-DIONISY****N°51/20****SEANCE DU 15/12/2022**

L'an deux mille vingt deux, et le quinze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE CALVISSON**

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE François, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Héléne, M. FARGES Hervé, Mme ZAJDNER Françoise, M. MONTILLET Gilles, Mme CAMBET PETIT JEAN Carole, Mme ORAND GABRIEL Delphine, Mme Elsa MANE

Absents excusés : M. ESTRADE Christophe (donne pouvoir à M. CHARRIERE François), M. JURADO Damien

Absente non excusée : Mme LIRON Eline

Secrétaire : M. FARGES Hervé

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procurations : 01

Rapporteur : François CHARRIERE

L'aménagement et la mise en sécurité de la route de Calvisson est un projet pour l'année 2023.

Plus qu'un projet de réfection de voirie, il est envisagé de construire une stratégie de reconquête urbaine et une occasion de créer une nouvelle urbanité communale, plus responsable et plus respectueuse de l'environnement.

Le montant des travaux est estimé à 877 616.27 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (ht)		Recettes	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	47 000,00	Etat (DETR) (20%)	175 523,25
Géo-détection	2 500,00	Département du Gard	416 980,00
Diagnostic HAP	1 500,00	Nîmes métropole	109 589,76
SPS	3 000,00	Fonds propres	175 523,25
Voirie	392 831,67		
Dispositif de ralentissement + écluses	74 000,00		
trottoirs (530 ml)	74 471,67		
réseau eaux pluviales	88 976,67		
signalisations	32 646,67		
mobiliers urbains	69 266,67		
espaces paysagers	49 631,67		
dépenses imprévues	41 791,25		
<b>Dépenses HT</b>	<b>877 616,27 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>877 616,27 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- valide le projet de travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la route de Calvisson comme présenté ;
- charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état pour cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

Saint-Dionisy, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

